



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet du Préfet  
Direction des sécurités

Service interministériel de défense  
et de protection civile

Chambéry, le 03/11/2022

Affaire suivie par : Sylvie SILVIN  
Chargée des risques naturels  
Tél : 04 79 75 50 34  
Mél : [sylvie.silvin@savoie.gouv.fr](mailto:sylvie.silvin@savoie.gouv.fr)

Le Préfet

à

Monsieur le maire de Mercury

Objet : Décision de non reconnaissance de l'état  
de catastrophe naturelle  
Pj : Arrêté du 17 octobre 2022 publié le 29 octobre 2022

La commune de Mercury a effectué une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène Séisme survenu le 12 mars 2022.

Je vous informe que votre commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle par l'arrêté n°IOME2229183A du 17/10/2022 publié au Journal Officiel du 29/10/2022, joint au présent courrier. Les annexes de l'arrêté précisent les motivations de cette décision.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté précité, l'ensemble des documents administratifs ayant conduit à l'adoption de cette décision, et notamment les rapports d'expertise techniques réalisés, sont communicables aux communes et aux sinistrés concernés sur demande auprès de mes services dont les coordonnées figurent en entête de ce courrier.

Vous trouverez en pièce jointe une fiche précisant les modalités pratiques d'organisation de cette communication.

Les décisions de reconnaissance ou de rejet de l'état de catastrophe naturelle peuvent faire l'objet d'un recours dans les conditions prévues par l'article 4 de l'arrêté précité.

Je vous invite à informer les habitants concernés de votre commune de la publication au Journal Officiel de cette décision.

Mes services sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Préfet,

*Pour le préfet et par délégation,  
l'adjoint au directeur des sécurités,  
Le chef du service interministériel  
de défense et de protection civile*

**Benjamin PEYROT**